

## Modalités de prêt

Le prêt d'une liseuse est réservé aux usagers de la bibliothèque en ordre d'inscription à partir de 16 ans. Avant 18 ans la charte devra être signée par un responsable légal.

Une seule liseuse par carte.

Le prêt est gratuit pour une durée de 6 semaines non renouvelable.

Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent tous les jours d'ouverture de la bibliothèque. Lors du retour, il y aura une vérification des éléments matériels rendus. Le retour ne sera pas accepté tant que tous éléments fournis ne sont pas rendus.

Le dépassement du délai de prêt entraîne la perception d'une amende de 0,05 € par jour ouvrable de retard.

La réservation est possible uniquement lorsque toutes les liseuses sont en prêt.

Les liseuses sont prêtées chargées d'ouvrages de différents genres littéraires. L'utilisateur peut ajouter les titres qu'il souhaite. Attention, le téléchargement illégal est interdit ! Au retour, les nouveaux titres ajoutés seront supprimés.

La liseuse est prêtée avec :

- Un étui de protection

- Un câble USB
- Un guide d'utilisation

L'emprunt de la liseuse implique l'acceptation et la signature de la charte de prêt des liseuses.

## Conditions d'utilisation

L'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur les liseuses prêtées par la bibliothèque. Une vérification aura lieu après chaque retour.

L'utilisateur s'engage à manipuler l'appareil et ses accessoires avec précaution.

En cas de problème concernant le fonctionnement de la liseuse, prévenir immédiatement la bibliothèque par téléphone ou par email. L'emprunteur s'engage à informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée par la signature de cette charte. Le lecteur qui emprunte une liseuse s'engage à la restituer en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement (prix de la liseuse «Kobo Aura» : 119 €).

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d'un mois de retard, une procédure de recouvrement sera engagée pour le montant correspondant à la valeur de la liseuse (et de ses accessoires). Il

en va de même en cas de détérioration de l'appareil.

En cas de perte du câble USB, le remboursement (15€) ou le remplacement à l'identique vous sera demandé.

La présente charte est évolutive.

## Je soussigné(e)

.....

## Numéro de lecteur

.....

**Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.**

## Fait à Nivelles, le

.....

## Signature